

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2024

Délibération
n° 153-2024
Point 3.5

Point 3.5 de l'ordre du jour

Convention-cadre de partenariat entre l'Université de Strasbourg, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

Le texte soumis à approbation fixe le cadre général d'une collaboration renforcée entre l'université, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg.

Les Parties font le constat d'enjeux globaux partagés relatifs :

- à la dimension européenne et internationale de Strasbourg et de son Université,
- à la transition socio-économique et à la responsabilité sociétale.
- à la transition socio-écologique

Pour chacune d'elle, la convention de partenariat fixe des engagements en réponse aux ambitions partagées et prioritaires suivantes :

- un territoire apprenant et agile,
- un territoire de recherche et d'expérimentation,
- un territoire bénéficiant d'une stratégie partagée pour améliorer le bien-être et la santé des populations,
- un territoire accueillant pour les étudiant·es et pour les personnels,
- un territoire ouvert sur le monde socio-économique et culturel.

Pour répondre à ces ambitions, l'Université de Strasbourg, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg veillent à :

- coordonner la communication partenariale pour mieux diffuser et être lisible
- partager et optimiser les moyens numériques
- échanger de bonnes pratiques en matière d'achat public
- coordonner les enjeux relatifs au patrimoine immobilier et aménagement des campus
- Mettre en place des collaborations inter-services

La convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants | 29 |
| Nombre de voix pour | 26 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 3 |
| Ne participe pas au vote | 0 |

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la convention-cadre de partenariat entre l'Université de Strasbourg, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg.

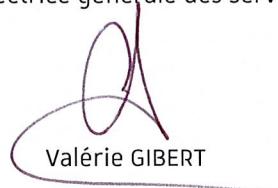
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

**CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG, L'EUROMETROPOLE ET LA VILLE DE STRASBOURG**

Entre
L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par
Sa Présidente, Madame Pia IMBS

D'une part,

La ville de Strasbourg, représentée par
Sa Maire, Madame Jeanne BARSEGHIAN

D'autre part,

Et

L'Université de Strasbourg, représentée par
Son Président, Monsieur Michel DENEKEN,

L'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et l'Université de Strasbourg étant désignés ci-après conjointement par « les Parties » et individuellement par « l'Eurométropole », « la Ville », « l'Université ».

Dans le cadre de cette convention de partenariat, l'Université est appréhendée comme :

- l'ensemble des structures qui la composent : les « composantes » (facultés, écoles, IUT, Instituts), les laboratoires de recherche et les services centraux
- l'ensemble de ses étudiant·es, doctorant·es, et personnels.

PREAMBULE

L'Université, la Ville et l'Eurométropole ont la volonté de poursuivre, voire potentialiser leur collaboration en formalisant cette première convention cadre pour la période 2024-2027. Les trois partenaires réaffirment leur volonté d'unir leurs forces et énergies, dans l'accompagnement des étudiant·es tout au long de leur cursus et dans leur insertion professionnelle, tout en ayant la volonté d'enrichir et de faire rayonner leur territoire.

L'Eurométropole et la Ville souhaitent, au titre de leurs compétences respectives, résolument poursuivre et développer une politique de soutien à la vie étudiante, l'enseignement supérieur, la recherche, la valorisation de ses résultats et à l'innovation comme leviers au service des nécessaires transformations engagées sur leur territoire. Elles mènent à ce titre une politique volontariste au-delà des compétences qui leur sont dévolues par la loi. Elles soutiennent d'ores et déjà de nombreuses actions et projets dans ces champs et ont noué de nombreuses collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche au premier rang desquels figure l'Université de Strasbourg, cheffe de file de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire alsacien. Elles sont pleinement conscientes du rôle que l'Université de Strasbourg avec ses personnels et ses étudiant·es jouent dans le dynamisme et les transformations du territoire.

Forte de près de cinq siècles d'histoire, de personnalités illustres, d'un patrimoine riche, et d'une dimension résolument européenne, l'Université de Strasbourg occupe une position unique au carrefour de l'éducation, de la recherche et de l'innovation. Au service de la société et de l'économie, elle est un creuset de compétences en matière d'innovation sociale, technologique, économique et environnementale.

Elle constitue également un terrain d'observation, d'ancre, d'expérimentations et de préfiguration de l'avenir et demeure un acteur essentiel dans la mise en œuvre des transitions et du développement raisonné de notre territoire. Ses valeurs prennent leur place dans son document stratégique CAP 2030 ; une université internationale, créative, inclusive et ouverte.

La présente convention de partenariat s'inscrit également en cohérence avec le « Pacte pour une économie locale durable », et sa traduction opérationnelle en « feuille de route économique », document élaboré par l'Eurométropole et la Ville en lien avec les acteurs locaux dont l'objectif est de renforcer la dynamique collective et les démarches locales de transition vers une économie plus durable.

Les Parties souhaitent s'inscrire dans une trajectoire commune, poursuivre et développer leur collaboration et ainsi prendre part à la réponse collective aux défis, actuels et futurs, posés par l'hospitalité et la mise en valeur de notre territoire, les attentes sociales croissantes des citoyen·nes (emploi, transport, logement, cadre de vie, accès à des ressources diverses...), la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Elles décident d'unir leurs forces au service d'un modèle fondé sur la transformation socio-écologique, numérique et industrielle qui valorise et tire parti de toutes les forces et spécificités économiques, scientifiques et sociales du territoire, de sa capacité à innover, du savoir-faire de ses habitant·es et bien sûr de son positionnement transfrontalier unique en Europe. Ces défis ne sont pas nouveaux mais désormais, leur urgence nous oblige.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention-cadre a pour objet de fixer le cadre général d'une collaboration renforcée entre les Parties afin de pouvoir s'engager dans des actions annuelles ou pluriannuelles autour d'ambitions partagées.

Pour chacune des ambitions partagées, elle définit des axes de coopération, nouveaux ou renforcés, des priorités communes en cohérence avec les stratégies et actions déployées par les Parties.

En annexes figurent :

- une liste des principales « instances » auxquelles participent les Parties,
- une liste des principaux partenariats et soutiens financiers de l'Eurométropole, de la Ville qui bénéficient aux chercheur·ses et aux étudiant·es de l'Université.

ARTICLE 2 – AMBITIONS COMMUNES

Les Parties établissent un partenariat pluriannuel en réponse aux ambitions partagées et prioritaires suivantes :

- un territoire apprenant et agile,
- un territoire de recherche et d'expérimentation,
- un territoire bénéficiant d'une stratégie partagée pour améliorer le bien-être et la santé des populations,
- un territoire accueillant pour les étudiant·es et pour les personnels,
- un territoire ouvert sur le monde socio-économique et culturel.

Sur l'ensemble de ces champs, et de manière transversale, les Parties font le constat d'enjeux globaux partagés relatifs :

- à la dimension européenne et internationale de Strasbourg et de son Université,
- à la transition socio-économique et à la responsabilité sociétale.
- à la transition socio-écologique

La mobilisation sur ces enjeux se concrétisent également à travers des projets structurants et stratégiques financés notamment dans le cadre de France 2030 dans lesquels les Parties sont porteuses et/ou partenaires (OPUS, Pôle universitaire d'innovation Alsace, Senssus, Tactus...).

Ambition 1 : Un territoire agile et apprenant

Les Parties définissent comme objectif commun d'adapter les formations aux enjeux du territoire et aux besoins du monde économique.

L'Université et l'Eurométropole s'engagent à :

- concentrer leurs actions sur l'orientation professionnelle et l'observatoire des formations afin de promouvoir la diversité de l'offre de formation proposée par l'Université et de les adapter aux besoins du tissu économique. À titre d'exemple, l'Eurométropole accompagne les journées de présentation des formations universitaires (JU) et veille au développement des formations publiques de qualité sur son territoire. Les deux institutions souhaitent favoriser la mise en place de contenus sur les enjeux de TEDS (transition écologique pour un développement soutenable) dans les cursus de formation ;
- poursuivre le développement d'accueil d'étudiant·es stagiaires ou apprenti·es de l'Université en formation initiale ou continue au sein des équipes de l'Eurométropole afin de favoriser la découverte des métiers. La certification des compétences acquises dans le cadre des stages et des emplois étudiants par l'Université est un atout pour l'insertion professionnelle des étudiant·es ;
- développer les liens entre les besoins du monde socio-économique et les talents formés par l'Université via notamment :
 - o la poursuite et le développement de partenariats entre entreprises et étudiant·es en faveur de l'économie verte tels que le dispositif « Sève » (Solutions d'Économie Verte en Entreprise) ;
 - o l'accompagnement et la promotion des actions favorisant l'insertion professionnelle des étudiant·es et des doctorant·es, en priorité celles qui associent les acteurs socio-économiques, potentiels recruteurs ;
- permettre aux agent·es de l'Eurométropole et de l'Université de suivre des formations via :
 - o l'identification d'actions de formation continue en lien avec des thématiques émergentes (diplômantes ou non) au bénéfice des agent·es de l'Eurométropole et réciproquement, l'intervention d'agent·es de l'Eurométropole au bénéfice de ceux de l'Université ;
 - o l'intervention d'agent·es de l'Eurométropole dans les cursus proposés par l'Université (masters et autres diplômes) ;

L'Université et la Ville souhaitent bénéficier des échanges réciproques avec d'autres villes à l'échelle internationale et avec les villes des universités membres d'EUCOR et de l'Alliance d'universités européennes EPICUR via :

- le développement de la mobilité internationale et transfrontalière des étudiant·es au travers des partenariats noués entre la Ville et ses villes jumelles et la mobilité transfrontalière dans l'une des 4 autres universités membres d'EUCOR mais également dans l'alliance EPICUR et dans d'autres établissements d'enseignement supérieur, partenaires stratégiques de l'Université,
- le développement de la vie étudiante transfrontalière par la promotion des échanges interculturels et linguistiques et l'accompagnement des étudiant·es pour une insertion professionnelle réussie sur le marché du travail du Rhin Supérieur.

Ambition 2 : Un territoire de recherche, d'innovations et d'expérimentation

L'Eurométropole, la Ville et l'Université ont à cœur de coordonner leurs travaux pour enrichir et faire rayonner le territoire.

L'université, forte de l'expertise développée dans ses laboratoires de recherche en réponse aux enjeux sociaux pourra enrichir les politiques publiques et appuyer l'Eurométropole dans la conduite de ses projets. La recherche académique, les innovations potentiellement générées par cette recherche et leur valorisation/transfert sont des leviers au service d'un développement territorial durable et des transformations écologiques, économiques, numériques et sociétales.

L'Eurométropole, territoire labellisé et engagé dans la transformation écologique, sociale et démocratique du territoire, porte de nombreux projets phare tels que la démarche Écologie industrielle territoriale, le pacte pour une économie locale durable.... L'Eurométropole est aussi attachée à garantir l'équité territoriale et à adresser ses actions aux plus proches des besoins des habitants.

L'Université et l'Eurométropole s'entendent sur les priorités et axes de coopération suivants :

- le soutien à et par la recherche en réponse aux enjeux sociaux et environnementaux du territoire

Ce soutien pourra porter sur des projets de recherche constituant une réponse à ces défis.

- En particulier les programmes qui favorisent le rapprochement et les interactions entre recherche, formation et monde socio-économique dans un environnement interdisciplinaire, tels que les Instituts thématiques interdisciplinaires seront identifiés et soutenus. Ce soutien prend diverses formes : la dotation de fonds de recherche (RDI, Démocratie ou culture), le soutien financier à des projets de recherche, des prix ...).
- Le développement dans le cadre de « chaires » (académiques ou constitutives d'une réponse à des besoins industriels) y compris les chaires qui s'inscrivent dans une dimension transfrontalière seront sollicitées.
- Et dans le cadre d'expérimentations autour de problématiques prioritaires ou stratégiques par leurs impacts sociaux, éthiques ou économiques du territoire etc., le travail collaboratif sera exploité, valorisé et soutenu. À titre d'exemple, l'Université soutient l'émergence de projets scientifiques en collaboration avec les acteurs du

territoire via le levier Idex « Sciences en société et en territoire », le déploiement des communautés thématiques du projet OPUS ou à venir avec le projet Senssus.

- La valorisation et la promotion du territoire dans les filières de pointe:

- Le renforcement et la promotion du positionnement de l'Eurométropole dans des secteurs/filières « de pointe » vecteurs d'innovations et d'emplois en particulier celui de la santé via entre autre le campus biomédical (NextMed), le 1er incubateur santé de France (Quest for change et particulièrement quest for Health - anciennement Semia), le pôle de compétitivité BioValley, les 5 prix Nobel en chimie et en science de la vie et un écosystème dynamique et reconnu dans la chaîne de valeur de l'innovation : de la recherche fondamentale à l'entreprise et l'emploi.
- Les secteurs émergents ou à forts potentiels de recherche seront promus tels que l'intelligence artificielle (IA) ou les sciences humaines et sociales par le biais notamment de collaborations et partenariats directs et indirects avec les laboratoires de recherche publics, la recherche privée et le tissu d'entreprises locales.

- La recherche et l'innovation en appui de l'écosystème local afin de démultiplier les retombées économiques et sociales :

- A ce titre, l'Eurométropole prendra toute sa part dans l'organisation opérationnelle des échanges, les collaborations et partenariats avec « l'écosystème » initiés par l'Université dans le cadre du Pôle universitaire d'innovation Alsace (PUI-A) visant à doubler la création de start-up en 2030, ou encore avec le pôle de compétitivité Biovalley ;
- Un partage des enjeux et des opportunités entre l'Université et l'Eurométropole dans la réponse du territoire aux appels à projet ;
- L'apport de l'écosystème universitaire à la définition et la mise en œuvre des politiques de l'Eurométropole par la participation à des travaux, l'apport d'expertises et de compétences méthodologiques via des « conventions bilatérales de recherche » ; des coopérations « triangulaires » associant l'EMS, une/des équipe(s) de recherche de l'Université et des acteurs économiques ; la fourniture de données ou l'accès à des terrains d'études pour nourrir la recherche ; la participation conjointe à des appels à projets ou à manifestation d'intérêt ;
- La participation, le soutien, la valorisation et la capitalisation des activités de recherche issus de réseaux tels que la Zone Atelier Environnementale Urbaine (ZAEU) ou ceux en cours ou notamment en développement dans les ITI (Sustainabilit'ITI)

- L'accueil, la valorisation de manifestations scientifiques en lien avec les enjeux du territoire et la promotion de la recherche d'excellence menée sur le territoire de l'Eurométropole :

- l'Eurométropole soutiendra des actions de promotion de la recherche (notamment par le biais de financement de prix) et des colloques et manifestations scientifiques se déroulant sur le territoire dans un cadre renouvelé défini avec l'Université ;
- l'Eurométropole soutiendra le développement de partenariats avec de jeunes doctorant·es dans le cadre de « Conventions industrielles de formation par la recherche » (CIFRE) dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire de

recherche, portent sur une thématique relevant des compétences de l'Eurométropole.

Pour L'Université et la Ville, il s'agira également de :

- Bénéficier et valoriser des travaux de recherche dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Pouvoir accueillir des doctorant·es, stagiaires dans les équipes de la Ville, afin de mettre en pratique les apports méthodologiques et les fruits de leur recherche au bénéfice des Strasbourgeois·es.

Ambition 3 : Un territoire bénéficiant d'une stratégie partagée pour améliorer le bien-être et la santé des populations

L'université va signer pour la première fois les CLS (Contrats Locaux de Santé de l'Eurométropole) avec l'ambition d'améliorer la santé et le bien-être des populations, en particulier celles qui sont les plus fragiles. L'engagement de ses composantes Santé (Faculté de médecine maïeutique et sciences de la santé, Faculté de Pharmacie, Faculté de Chirurgie dentaire) est de répondre à la nécessité d'une responsabilité sociétale de l'université dans le domaine de la santé.

Cette dimension nouvelle, partagée avec l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, doit s'exprimer de différentes manières pour un « territoire universitaire de santé pour tous ». Cela se fera de différentes manières:

- Mener des actions pour la formation en santé, incluant la formation paramédicale et la création de nouvelles compétences et de nouveaux métiers avec l'objectif d'améliorer l'offre de soins ;
- Développer une stratégie d'e-santé pour répondre aux besoins nouveaux d'offre de soins et de prévention ;
- Renforcer la stratégie de recherche du site strasbourgeois pour faire de Strasbourg un centre de référence de la recherche en santé, fort de son écosystème d'exception, en accord avec l'ambition 2 ;
- Développer une stratégie de santé environnementale à l'échelle de la métropole et du territoire pour affirmer une nouvelle vision de « santé globale » ;
- Affirmer l'ambition de développer une stratégie de santé publique autour d'un projet d'institut strasbourgeois de santé publique et d'innovation sociale porté par l'Unistra avec tous ses partenaires ;
- Renforcer les partenariats pour une politique patrimoniale et immobilière avec la rénovation du campus Médecine et Pharmacie et réfléchir ensemble à une conservation et valorisation des collections patrimoniales strasbourgeoises, uniques en Europe et dans le monde ;
- Promouvoir une ouverture vers la société avec une communication « Grand public » pour faire des Sciences de la santé un vecteur de connaissances et de valeurs destinées à faire comprendre l'importance des aspects éthiques et déontologiques en coopération avec le C4S (Comité Sciences, Santé et Société de Strasbourg) mis en place par la municipalité et l'Eurométropole. Cet outil permet, par son approche globale et décloisonnée de la santé,

d'associer les divers partenaires du champ social, médico-social, sanitaire, éducatif, du logement et de poursuivre les priorités du Projet régional de santé 2018-2028 porté par l'Agence régionale de santé (ARS) du Grand Est.

Par ailleurs, la Ville mène une politique volontariste de promotion de la santé par l'activité physique. Elle propose des dispositifs qui aident à retrouver la forme et à adopter un mode de vie actif, grâce à une activité physique adaptée et régulière et une éducation polyvalente à la santé. En 2021, la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison Sport Santé de Strasbourg, porté par des partenaires locaux, a permis de donner un cadre et des moyens à cette mission innovante. Les Parties participeront à la mise en œuvre des actions du GIP. Plus particulièrement l'Université aide à concevoir des formations et co-anime le conseil scientifique.

Le « bien manger » et la qualité de l'assiette sont aussi importants pour bien étudier. Des actions ciblées à destination du public étudiant sont organisées en partenariat avec le CROUS.

Ambition 4 : Un territoire accueillant pour les étudiant·es et les personnels

Bien vivre sa vie étudiante et faire en sorte que les talents s'épanouissent, tels sont les souhaits de la Ville, de l'Eurométropole et de l'Université. L'Université accompagne pour cela les étudiant·es dans leurs études et œuvre pour que toutes et tous puissent s'épanouir au cours de leur cursus.

Les Parties entendent unir leurs efforts pour soutenir et développer les dispositifs permettant d'être à l'écoute et de veiller au bien-être étudiant, à la qualité d'accueil et d'insertion dans la vie professionnelle.

L'Université et l'Eurométropole s'entendent sur les axes de coopération suivants :

- Contribuer à la bonne coordination des partenaires œuvrant pour la vie étudiante (services de l'État en région, CROUS, associations étudiantes, autres collectivités, services de l'Université) sur le territoire en apportant une réponse adaptée aux besoins ;
- Favoriser l'insertion professionnelle des étudiant·es notamment par :
 - o La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat étudiant (via le pôle étudiants entrepreneurs en Alsace-ETENA – programme PEPITE) ;
 - o Le soutien à certains événements dont les journées des universités et formations post-bac (JU) et les journées portes ouvertes (JPO), forum stage emploi, forum alternance...
- Faciliter l'accès au logement des étudiant·es sur le territoire :

Les effectifs étudiants sur le territoire de la Métropole ont augmenté plus vite que le rythme de construction de logements. La capacité à répondre aux besoins de ces nouveaux étudiant·es est un réel défi dans un contexte caractérisé par une saturation de l'offre de logement tandis que les moyens financiers des collectivités, de l'Université et des opérateurs publics et privés sont de plus en plus contraints.

- o Il sera ainsi porté une attention particulière aux projets qui permettront de répondre à ce besoin, l'Eurométropole accompagnera et soutiendra l'émergence de nouveaux

« modes d'habiter » (ex : l'habitat intergénérationnel, la colocation solidaire ou d'hospitalité...).

- Soutenir la mobilité et l'accessibilité aux campus des étudiant·es et personnels de l'Université en travaillant sur les temps, la diffusion d'information... L'Université sollicitera l'Eurométropole, dans le cadre de la rédaction et mise en œuvre de son plan de mobilité.
- Rompre l'isolement des étudiant·es par le soutien aux évènements.

L'Université et la Ville de Strasbourg s'engagent à se mobiliser et agir pour :

- Favoriser l'accueil et la bonne intégration des étudiant.es dans la Ville:

Conscientes du bouleversement que représente le passage du lycée à l'université, et particulièrement lorsque les étudiant·es ne sont pas issus·es de la Ville, les deux partenaires souhaitent organiser et faciliter l'intégration des étudiant·es dans la Ville et au sein des campus universitaires. Cela se traduira par :

- o La mise en œuvre de dispositifs d'accueil et d'intégration des étudiant·es (et chercheur·ses) avec l'animation du comité de coordination des actions de « bienvenue » sur le territoire se matérialisant par une communication commune entre le CROUS, l'Université, l'Eurométropole et la Ville ou encore par la promotion du site internet dédié ;
 - o L'accompagnement dans leurs différentes démarches administratives, les aides financières aux étudiant·es et doctorant·es, et l'aide à celles et ceux en situation de précarité ;
 - o La lutte contre les discriminations et les actions en vue de favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans les filières universitaires et les parcours professionnels ;
- Favoriser l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux
 - o soutenir l'organisation d'événements dédiés à l'international ;
 - o participer à la valorisation de la Maison Universitaire Internationale (MUI) comme endroit emblématique d'accueil et de rencontres des publics locaux et internationaux.

Ambition 5 : Un territoire ouvert sur le monde socio-économique et culturel

Les Parties souhaitent augmenter significativement l'ampleur, la qualité et les interactions public-privé, public-public et public-société civile en associant les citoyen·nes et le territoire au développement des innovations motivées par les transformations sociétales.

Aussi, l'Université s'est réorganisée en interne en créant une « Mission Relations à la Société » à même de répondre à cette ambition. Celle-ci pourra se matérialiser via les initiatives partenariales dans le cadre entre autres des projets France 2030 : OPUS, SENSSUS et TACTUS et les ITI.

L'Université et l'Eurométropole s'entendent :

- Pour concevoir et développer des lieux interfaces :

- Pour la rencontre et la collaboration entre université et société, favorisant la transdisciplinarité et la participation citoyenne ;
 - D'échanges prospectifs pour l'identification et le traitement des problématiques de territoire ;
 - Pour la potentialisation de partenariats de développements par l'ouverture et l'exploitation des FabLabs ou la mise en œuvre de LivingLab ;
- Pour soutenir également des formes innovantes et émergentes de production des savoirs et appellent la rencontre des scientifiques avec des acteurs qu'ils soient économiques, sociaux, culturels ou citoyens, notamment par :
 - Une meilleure articulation de la recherche et de la formation aux besoins de la société et du territoire ;
 - Le soutien à des programmes de recherche participative associant la société civile et la recherche sur des sujets d'intérêt partagés (biodiversité, santé, urbanisme, politiques européennes, égalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations...) ;
 - L'amélioration de la visibilité et de la lisibilité des dispositifs d'accompagnement pour renforcer les synergies entre les porteurs de projets de tous horizons (étudiant·es, habitant·es, associations, PME...) et les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
 - La sensibilisation aux grands enjeux contemporains et la valorisation de la parole scientifique via entre autre la médiation scientifique et culturelle ;
 - La capitalisation autour du vivier de forces vives entretenu notamment via le service relations Alumni de l'Université.
- Fortes d'une volonté commune de s'engager et de renforcer leur partenariat en réponse aux enjeux de transformation environnementale du territoire, les Parties souhaitent en outre renforcer et développer :
 - Leur implication dans les communautés développement durable/responsabilité sociétale,
 - Les interactions voire les réponses communes sur les appels à projet dans le domaine de la transformation socio-écologique et de la santé environnementale,
 - Les mobilisations au sein de l'agence du climat, notamment en lien avec son conseil scientifique,
 - La sensibilisation des étudiant·es à l'écocitoyenneté,
 - L'éducation à l'environnement de tous les publics,
 - L'élaboration d'un plan d'éco-gestion des espaces verts favorisant la biodiversité en zone urbaine, l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique et la fonction nourricière des espaces verts (potagers partagés urbains).

- L'Eurométropole étudiera dans ce cadre et en cohérence avec les outils stratégiques/schémas, avec l'Université comme partenaire privilégiée ainsi que les opérateurs toutes les solutions préconisées dans l'objectif de fluidifier le trafic, d'inciter à l'usage des modes de mobilités douces/vertueuseséconomies... (modulation de plannings, rames supplémentaires, offres des lignes de bus complémentaires, location de vélos, intermodalité, politique tarifaires...).

Sur tous ces items de transformation et impact sociaux et environnementaux, l'Université par son projet SENSSUS, renforce son engagement sur ses missions : formation, recherche, innovation et relations à la société. Cette transformation pourra s'appuyer sur d'autres dispositifs déjà mis en œuvre par l'Université : les ITIS, le projet OPUS, le PUI-A, FRI-2A, voire son COMP 2023-2025, etc...

- Pour développer des actions spécifiques dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la convention de partenariat relative au « Contrat de Ville » de la période 2024-2030 rassemblant 45 partenaires dont l'Université, des actions spécifiques seront définies répondant aux objectifs prioritaires suivants :

- Les parcours de réussite,
- La présence de l'Université dans les territoires prioritaires,
- L'engagement étudiant dans les quartiers.

L'Université et la Ville s'entendent sur :

- La participation citoyenne et la nécessité de favoriser l'accès des citoyen·nes à la définition des politiques publiques. De nombreux espaces de dialogue et dispositifs de participation citoyenne ont été mis en place par la Ville et l'Eurométropole et permettent aux habitant·es de se saisir des sujets qui leur sont importants, de rencontrer les élu·es et services de la collectivité, et d'œuvrer ensemble et en confiance pour le bien commun.

Sur des sujets en lien avec la mise en œuvre de la présente convention-cadre, la Ville pourra initier avec l'Université des consultations et concertations.

- La définition d'une politique de santé publique autour de la pratique des arts :

Dans le cadre de la définition d'une politique de santé publique ciblée sur l'apport des pratiques artistiques au service de la santé, tant en terme de prophylaxie que de soins, l'Université pourra contribuer à la définition d'un projet de recherche-action et d'expertise.

- L'ouverture à la culture par la mise à disposition d'une carte permettant notamment la gratuité des musées strasbourgeois
- L'Université impliquée dans la mise en œuvre du projet Lire notre monde :

A titre d'exemple pour les années 2024-2025 : dans le cadre et la période du label "Capitale mondiale du livre" décerné par l'UNESCO, la Ville s'engage à promouvoir les livres et la lecture sous toutes leurs formes et à tous les âges de la vie. La Ville ambitionne de redonner toute sa place au livre, à la fois vecteur de savoir, outil de connaissance de soi, de l'autre et de construction du monde. En accord avec les valeurs de l'UNESCO, la Ville se mobilise ainsi pour déployer son projet intitulé « Lire notre

monde », riche de 25 programmes et près de 200 actions. L'Université déploie dans ce contexte toute une saison autour du livre et de la lecture qui prendra place dans la programmation de la Ville.

- Pour le Musée zoologique

Les travaux de rénovation du Musée zoologique seront finalisés à l'automne 2024 et les collections muséales et patrimoniales seront réintégrées dans le Musée selon une nouvelle scénographie répondant aux évolutions du public du Musée et à sa particularité muséale très ancrée par l'apport scientifique au fil des découvertes et avancées de la connaissance. Pour l'ouverture prévue à l'été 2025, un travail approfondi de partenariat inédit et ad-hoc est en cours entre la Ville et l'Université

- Lieu d'Europe : émergence de la citoyenneté

L'Université est partenaire de l'Eurométropole (porteur du projet AGORATRIUM autour des arts graphiques et de l'imprimerie) et de la Ville au sein du consortium créé en faveur de l'émergence de pôles territoriaux Industries culturelles et créatives. La réponse partenariale à l'appel à manifestation d'intérêt éponyme (France 2030) contient plusieurs volets, dont un consacré à la recherche, porté par l'Université de Strasbourg. Ce projet est fortement relié à la labellisation de la ville de Strasbourg en tant que Capitale mondiale du livre UNESCO 2024.

ARTICLE 3 : RESSOURCES AU SERVICE DES AMBITIONS ET SUIVI

Les Parties souhaitent mettre leurs ressources et expertises respectives au service des ambitions.

3.1 Coordonner la communication partenariale pour mieux diffuser et être lisible

Les Parties s'entendent pour mener des actions concertées d'information et de communication afin de promouvoir les actions mises en œuvre en déclinaison de la présente convention-cadre.

Elles s'engagent à valoriser le partenariat sur leurs sites internet respectifs et toutes les actions en découlant. Elles se concerteront pour la promotion et la communication de ce partenariat.

Les logos et sigles des Parties devront respecter les chartes graphiques respectives. Leur utilisation doit être conforme aux règles d'éthique en usage.

Les documents et supports comportant les logos, sigles et mentions relatives au partenariat devront être communiqués préalablement à leur diffusion dans la mesure du possible à chaque Partie pour information et aval le cas échéant (respect du droit des marques et de la propriété intellectuelle).

3.2 Partager et optimiser les moyens numériques

Hébergement du Datacenter de secours de l'Eurométropole dans le Datacenter de l'Université :

Répondant aux enjeux de souveraineté, de sécurisation des données et d'efficacité énergétique, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a décidé de labelliser fin 2020, à l'échelle du Grand Est, un Datacenter commun disséminé sur plusieurs sites interconnectés (aujourd'hui Strasbourg et Nancy).

Déjà en production depuis 2019 le Datacenter de l'Université est localisé au cœur du campus Esplanade et soutenu par l'Eurométropole dans le cadre du Plan Campus. Ce Datacenter héberge

désormais des unités de recherche de l'Université, mais opère aussi depuis l'été 2020 des services pour ses partenaires comme la Région Grand Est ou le Crous Strasbourg.

L'Université propose ainsi à ses partenaires publics un service d'hébergement de ressources informatiques (serveurs, stockage, équipement réseau) et des services d'infrastructure avancés (sauvegarde, serveurs virtuels à la demande par exemple) dans un « espace informatique » répondant à l'état de l'art.

L'Eurométropole souhaite, à l'horizon fin 2024 début 2025, héberger une partie de ses infrastructures numériques dans cet espace. Les modalités techniques et financières seront définies dans le cadre d'une convention ad hoc.

Le réseau métropolitain de fibres optiques :

Depuis plus de trente ans, l'Eurométropole et l'Université collaborent à la mise en place des réseaux informatiques souterrains (cuivre puis fibres optiques) pour interconnecter les bâtiments au sein de l'Eurométropole. Les investissements et les mises à disposition de réseaux de fibres optiques se font de part et d'autres dans un esprit d'optimisation et font l'objet de conventions ad hoc. À cet effet, l'Université est membre du comité technique de la Commission de l'information géographique de l'agglomération de Strasbourg (CIGAS).

Le réseau des objets connectés (protocole « LoraWan ») :

L'Eurométropole a expérimenté dans les années passées et dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'unité de recherche « Icube » un service permettant l'opération d'objets connectés, pour la remontée de données issues de capteurs et pour le déclenchement d'actions à distance. Cette expérimentation a fait l'objet de conclusions très positives, et la mise en place d'un service numérique pérenne repris et exploité par la direction numérique de l'Université avec le soutien de l'Eurométropole, est envisagée. Ce nouveau service numérique fera l'objet d'une convention ad hoc.

Les services numériques aux étudiant·es :

Les Parties mèneront également une réflexion relative à l'articulation et la mise en synergie des « plateformes en ligne » pour l'emploi et les stages des étudiant·es et la mobilisation des entreprises sur le sujet. Elles réfléchissent par ailleurs à mettre en place des mécanismes de consultation des données issues des « emplois du temps » des étudiant·es pour permettre à l'EMS d'optimiser les flux sur les transports strasbourgeois.

3.3 Échanges de bonnes pratiques en matière d'achat public

Initialement envisagés sous le seul angle juridique, les achats publics sont un levier de maîtrise des dépenses publiques et un outil de mise en œuvre des politiques publiques. La Ville, l'Eurométropole et l'Université poursuivent ainsi plusieurs objectifs dont celui d'accroître « l'utilisation des principes socio-écologiques » dans les marchés publics. Il s'agit d'introduire davantage de clauses sociales, environnementales et relatives au commerce équitable dans les marchés, tout en s'assurant qu'elles restent soutenables pour les entreprises. La Ville et l'Eurométropole ont franchi une nouvelle étape en adoptant leur second Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). L'Université travaille également sur le projet d'un SPASER.

Les parties s'engagent à un échange de pratiques sur leurs politiques d'achat public.

3.4 Patrimoine immobilier et aménagement des campus

Le patrimoine immobilier de l'Université est étroitement lié à l'urbanisation de la Ville et de l'Eurométropole. Ses campus principaux se situent dans les quartiers les plus centraux, dynamisent ceux-ci et abritent des ensembles de bâtiments remarquables et historiques, dont une grande partie relève de sites protégés.

L'un des objectifs, dans un contexte de nécessaire rénovation, notamment thermique, du parc universitaire, est de favoriser les instances de dialogues et de coopération entre l'Université et les collectivités, permettant aux parties d'anticiper les besoins d'évolutions spatiales et urbaines, et de partager des objectifs communs. Les Parties s'engagent ainsi à définir des modalités d'échanges étroites et régulières associant notamment les compétences de planification urbaine, immobilière et énergétique, afin de gagner en fluidité dans la gestion de projets d'aménagement des campus, et d'identifier les programmations d'investissement correspondantes.

L'Université a aménagé sur ses campus des parcs et des jardins abritant de nombreux espaces verts, espaces de repos, de cheminements et de promenade, dont la biodiversité représente un enjeu de gestion (parc central de l'Esplanade, jardin botanique, jardin de l'Université, jardin du planétarium, campus d'Illkirch). Ces espaces sont largement ouverts à tous les usager·ères, et bénéficient aux habitant·es de la Ville et de l'Eurométropole, en complétant les espaces verts urbains. Les parties souhaitent renforcer cette ouverture vers la ville, avec pour objectif de favoriser la mutualisation des moyens entre Université et collectivités, tout en gagnant en simplicité dans la gestion des espaces verts des campus.

Les Parties s'entendent pour favoriser notamment l'accès aux utilisations d'équipements sportifs et culturels ainsi qu'aux associations dans un principe de réciprocité et d'équilibre, par le biais de conventions spécifiques.

3.5 Collaborations inter-services

Les collaborations entre les services des Parties sont nombreuses et fruit d'un travail d'experts opérationnels de longue date. Les parties poursuivront ces nombreux échanges. Ils sont indispensables à la mise en œuvre des ambitions de la présente convention et garants d'une complémentarité de services et de ressources au service et/ou bénéfices des usager·ères des Parties.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE SUIVI DU PARTENARIAT

Un comité de pilotage stratégique se réunira une fois par an. Il est composé des Président·es de l'Eurométropole, de l'Université et du Maire de la Ville ou leurs représentant·es élu·es. Les représentant·es élu·es pourront être accompagné·es des services autant que de besoin. Il établit le bilan et définit les objectifs prioritaires de l'année à venir, ainsi que les actions prioritaires qui en découlent pour les Parties.

Un comité technique se réunira a minima deux fois par an. Il réunit les directions générales des Parties et associe les directions opérationnelles en fonction des thématiques. Il précise le contenu des actions, le calendrier et les éventuels livrables, les interlocuteurs concernés, leurs rôles et responsabilités et, le cas échéant, les ressources prévisionnelles affectées pour chacune des Parties. Il permettra d'échanger sur l'ensemble, le suivi et la réalisation des engagements de la présente convention, pour apporter une réflexion de prospective à moyen et long terme sur le partenariat, et pour émettre des avis sur l'adéquation des réalisations face aux enjeux collectifs. Les réflexions, analyses, synthèses, propositions et recommandations résultant des travaux de ce comité ont pour vocation d'aider le comité de Pilotage Stratégique dans ses choix.

Des groupes de travail thématiques réunissent les représentants administratifs et techniques de l'Université et de la Ville et de l'Eurométropole. Ces groupes auront vocation à construire, mettre en œuvre, animer et enrichir la feuille de route. Pour chaque groupe de travail, l'Eurométropole et l'Université désigneront un représentant qui participera aux comités techniques. Ces groupes de travail se réuniront en tant que de besoin.

Les Parties s'entendent également pour échanger annuellement des données qui permettront notamment d'alimenter les rapports, actions de communication et bilans relatifs au présent partenariat. Le nombre et la nature précise de ces données (générales, relatives aux activités de formation et de recherche, de relations avec le milieu économique...) seront définis dans un document idoine.

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention-cadre est établie pour une période de 3 (trois) ans à compter de la date de signature par les Parties. Elle est renouvelable par décision expresse une fois, pour une durée équivalente, par voie d'avenant.

ARTICLE 6 – INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

Au titre de cette convention, pour la gestion du partenariat et sa bonne mise en œuvre et ceci pour la durée fixée à l'article 5, les Parties désignent comme interlocuteurs privilégiés :

- la Direction générale des services pour l'Université,
- la Direction générale des services et la direction de l'Économie et de l'attractivité - Service Enseignement supérieur, recherche innovation (ESRI) - pour l'Eurométropole et la Ville. Le service demeure également l'interface facilitatrice et l'interlocuteur privilégié des directions opérationnelles de la Ville, de l'Eurométropole sur les sujets en lien avec la présente convention.

ARTICLE 7 – RESILIATION

Cette convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve de respecter un préavis de 3 mois.

La rupture de cette convention ne suspend pas l'exécution des projets en cours ni les obligations respectives des Parties eu égard à ces opérations en cours.

Fait à Strasbourg, en trois exemplaires originaux,

Le.....

Pour l'Université de Strasbourg

Pour l'Eurométropole de Strasbourg

Pour la Ville de Strasbourg